

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Béatrice Hirsch, Vincent Maitre, François Lefort, Charles Selleger, Sophie Forster Carbonnier, Jacques Béné, Jacques Jeannerat, Nathalie Fontanet, Ivan Slatkine, Pierre Conne, Mauro Poggia, Brigitte Schneider-Bidaux, Melik Özden, Nathalie Schneuwly, Daniel Zaugg, Christiane Favre, Bernhard Riedweg, Jean Romain, Francis Walpen, Michel Forni, Renaud Gautier, Catherine Baud, Christo Ivanov, Pierre Losio, Eric Stauffer, André Python, Jacqueline Roiz, Philippe Morel, Florian Gander, Olivier Norer, Christina Meissner, Beatriz de Candolle et Roger Deneys

Date de dépôt : 23 janvier 2013

Proposition de motion

Les primes d'assurance-maladie trop élevées doivent être intégrées dans le calcul de la RPT

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu la décision de la commission de la santé du Conseil aux Etats, du 22 janvier 2012, décidant de proposer à son plénum d'abandonner toute

solution de remboursement des primes d'assurance-maladie perçues en trop ;
vu le rejet, implicite, des solutions proposées par le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs cantonaux de la santé ;

considérant :

- la somme due au canton de Genève d'au moins 350 millions ;
- l'utilisation de la somme pour éviter une augmentation des primes dans d'autres cantons ;
- le processus pouvant être considéré comme correspondant à une péréquation financière ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité d'intégrer cette somme dans la cadre de la RPT ;
- à étudier toutes les possibilités menant à un remboursement des primes, en particulier le gel du paiement de la RPT jusqu'à concurrence de la somme de 350 millions de francs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de la santé du Conseil aux Etats a décidé, le 22 janvier 2013, de proposer à son plénum d'abandonner toute solution de remboursement des primes d'assurance-maladie payées en trop par huit cantons.

Cela fait déjà six ans que le département de la santé de la République et canton de Genève a attiré l'attention des autorités fédérales sur le fait que les Genevois payaient trop de primes d'assurance-maladie par rapport aux coûts de la santé.

Il a également démontré que le montant des réserves des assurances était trop élevé en comparaison des exigences de la Confédération.

Cet argent, perçu en trop, a été utilisé sur le plan fédéral pour modérer l'augmentation des primes dans certains cantons en augmentant le montant insuffisant de leur réserve.

La Conférence des directeurs cantonaux de la santé a proposé une solution, qui consiste à rembourser à chaque assuré un certain montant en prélevant une partie des réserves des assurances-maladie. Le conseiller fédéral Berset avait lui-même demandé une rétrocession d'un milliard de francs en février 2012.

La décision de la commission de la santé du Conseil aux Etats est donc incompréhensible et constitue une atteinte grave au subtil équilibre existant entre les cantons.

Cet équilibre repose en partie sur le système de péréquation qui permet aux cantons « riches » d'aider les cantons moins favorisés.

Au titre de la RPT (**R**éforme de la **P**éréquation financière et de la répartition des **T**âches), le canton de Genève a versé 250 millions à la Confédération en 2012.

Nous demandons au Conseil d'Etat de considérer la somme de 350 millions de primes perçues en trop comme faisant partie de la RPT.

En conséquence, nous suggérons à notre gouvernement d'étudier toutes les solutions possibles, en particulier le gel des paiements 2013 jusqu'à concurrence de cette somme.